

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2024

Absente : Clara BIELLMANN – **Secrétaire de séance**: Bernard PLAT.

En ouverture de séance le maire propose de reporter le point «Convention salle des fêtes» et demande de rajouter : «Décisions sur D.I.A.de maisons situées en zone couverte par un droit de préemption». Le conseil valide ces modifications de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 Juillet 2024 : après lecture et correction ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Cœur en réolais : Richard GAUTIER, vice-président en charge des sports à la CdC, vient présenter cette opération. Il s'agit d'une manifestation sportive à but caritatif qui, tout en faisant découvrir notre territoire, a pour objectif de récolter des fonds en faveur des actions visant à conserver une bonne santé cardiaque. L'édition 2025 aura lieu le 18 mai; elle se déroulera sur les communes du sud-Réole et passera donc par Loupiac. Nous sommes sollicités pour la mise en place du parcours, et un appel à bénévoles sera fait pour assurer la sécurité et l'organisation de la journée.

Commission de sécurité : Monsieur BILLA, architecte, est intervenu pour effectuer la mise à jour des plans de la salle des fêtes et de la médiathèque. Il s'agit là d'une demande de la Commission de sécurité lors de son passage du 3 juin dernier. Par ailleurs des devis de mise aux normes de la centrale incendie ont été demandés; le remplacement de cet équipement sera effectué après validation par le SDIS.

Asso gym de Hure: la salle des fêtes de Hure étant en travaux, cette commune a sollicité la nôtre, pour qu'une de ses associations puisse utiliser notre salle des fêtes, une fois par semaine jusqu'à la fin de l'année. Le conseil donne son accord pour une mise à disposition à titre gracieux. Cet accord sera formalisé par une convention avec la commune de Hure.

Yoga à la salle des fêtes de Loupiac : la monitrice de yoga souhaite reprendre ses cours dans les mêmes conditions pour la saison 2024/2025. Le conseil donne son accord pour le dernier trimestre 2024, et demande qu'un point soit fait en fin d'année avant un renouvellement pour le reste de la saison.

Demande de mobilier : la commune de Savignac a proposé d'acheter les anciennes chaises de notre salle des fêtes afin d'en doter une de ses associations. Le souhait du conseil étant de conserver la propriété de ce matériel, il est convenu de prêter ces chaises en tant que de besoin, et de formaliser ce prêt à la commune de Savignac par une convention à établir.

Affaire DALBO/Commune: La commune a été informée de l'évolution du dossier DAL BO.

Voirie : les propriétaires riverains ont demandé le curage ou le recalibrage de deux fossés. Des devis ont été demandés à l'entreprise TRESAUGUE. Le conseil valide celui concernant le fossé longeant la parcelle ZB 25 et le chemin d'exploitation de Bel Air, et décide de reporter au printemps 2025 la décision concernant le fossé situé aux «Apas»; ce fossé sera curé si la situation le justifie.

Véhicule utilitaire BOXER : le démarreur du fourgon fait défaut par intermittence. Un devis de remplacement s'élève à 432, 48 ttc. Le conseil donne son accord.

Déclaration d'intention d'aliéner – DIA : la commune a été sollicitée afin de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant deux parcelles comprenant chacune une maison d'habitation, situées en zone U du PLUi. Le conseil décide de ne pas donner suite.

La séance est levée à 23h40.